

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Supprimer de l'Annexe I *Chaeropus ecaudatus*, éteinte, conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15). L'espèce ne remplit plus les critères biologiques (annexe 1) et les critères commerciaux (annexe 5) d'inscription à l'Annexe I.

Les mesures de précaution mentionnées au paragraphe A alinéa 1 et au paragraphe D de l'annexe 4 ne sont pas jugées nécessaires pour la présente proposition. Le paragraphe A alinéa 1 stipule qu'aucune espèce inscrite à l'Annexe I n'est supprimée des annexes sans avoir été préalablement transférée à l'Annexe II afin de pouvoir surveiller tout effet du commerce sur l'espèce. L'Australie estime qu'il n'est pas nécessaire de transférer préalablement l'espèce à l'Annexe II étant donné qu'elle est éteinte, qu'elle n'a pas fait l'objet de commerce et ne sera jamais susceptible de le faire. Le paragraphe D indique que les espèces qui sont considérées comme présumées éteintes ne doivent pas être supprimées de l'Annexe I si elles peuvent être affectées par le commerce en cas de redécouverte. Conserver l'espèce à l'Annexe I avec l'annotation "peut-être éteinte" ne se justifie pas car, en cas de redécouverte, très improbable, elle ne sera pas affectée par le commerce.

B. Auteur de la proposition

L'Australie\*, à la demande du Comité pour les animaux, propose de supprimer l'espèce de l'Annexe I (AC26 WG1 Doc.2).

C. Justificatif

1. Taxonomie

- |                              |                                                                                                                                                              |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1 Classe:                  | Mammalia                                                                                                                                                     |
| 1.2 Ordre:                   | Peramelemorphia                                                                                                                                              |
| 1.3 Famille:                 | Chaeropodidae                                                                                                                                                |
| 1.4 Espèce:                  | <i>Chaeropus ecaudatus</i> (Ogilby, 1838)                                                                                                                    |
| 1.5 Synonymes scientifiques: | <i>Chaeropus castanotis</i> Gray, 1842<br><i>Chaeropus occidentalis</i> Gould 1845                                                                           |
| 1.6 Noms communs:            | français: Bandicoot à pieds de porc; Bandicoot pieds de cochon<br>anglais: Pig-footed bandicoot<br>espagnol: Bandicot de pies porcinos; Cangurito piedecerdo |

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## 2. Vue d'ensemble

Dans le cadre de l'examen périodique des annexes, le Comité pour les animaux a recommandé que le bandicoot à pieds de porc (*Chaeropus ecaudatus*), espèce éteinte, soit supprimé de l'Annexe I (AC 26 WG1 Doc. 2). Cette recommandation a été émise sur la base des renseignements fournis par l'autorité scientifique australienne, pour examen à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, mars 2012).

*C. ecaudatus* l'une des nombreuses espèces que l'Australie avait proposées pour inscription aux annexes au moment de l'entrée en vigueur de la CITES, le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Elle a été inscrite comme mesure de précaution en tant qu'espèce ne faisant l'objet d'aucun commerce et, à cette époque, elle était déjà considérée comme éteinte.

Le bandicoot à pieds de porc a été découvert en 1896 à Victoria, Australie. L'espèce possédait une vaste aire de répartition dans le Queensland, en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie occidentale et en Australie méridionale (Harper, 1945). Les données historiques laissent à penser que cette espèce a toujours été rare dans l'ensemble de son aire de répartition. Les dernières observations remontent à 1843 en Australie occidentale, à 1857 en Nouvelle-Galles du Sud, aux années 1920 en Australie méridionale et aux années 1960 dans le Territoire du Nord (Flannery, 1960; Burbidge *et al.*, 1998).

Les modifications apportées aux régimes traditionnels d'incendie et le pâturage bovin et ovin intensif qui ont réduit la nourriture disponible pour le bandicoot à pieds de porc, seraient les causes majeures de son extinction (Newsome, 1971; Burbidge et Johnson, 1998). En conséquence, le commerce n'est pas considéré comme un facteur d'extinction, ni comme un risque dans le cas, très improbable, où l'espèce serait redécouverte.

## 3. Caractéristiques de l'espèce

### 3.1 Répartition géographique

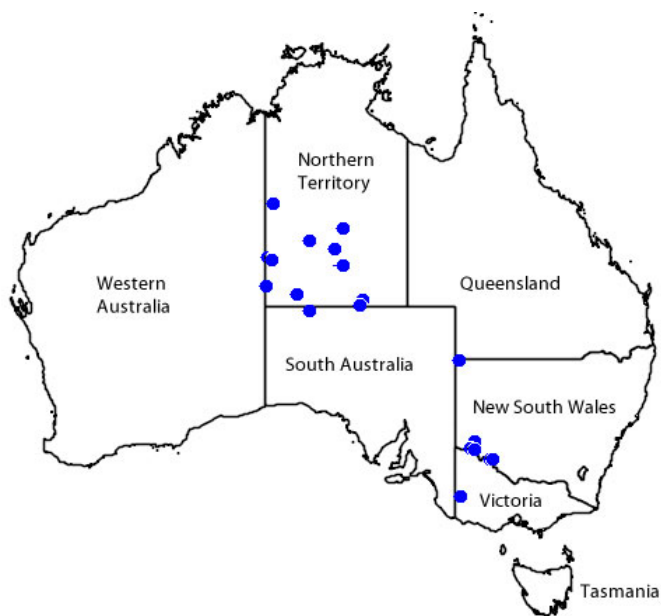


Figure 1 Carte indiquant les lieux où le bandicoot à pieds de porc, *C. ecaudatus*, a été signalé (Atlas of Living Australia, 2012).

L'ancienne aire de répartition du bandicoot à pieds de porc était vaste et comprenait les portions intérieures du Queensland, de Nouvelle-Galles du Sud, du Victoria, de l'Australie occidentale et de l'Australie méridionale (Harper, 1945).

Le spécimen-type a été recueilli en 1896 à quelques kilomètres au sud-est du confluent des fleuves Murray et Murrumbidgee, dans le Victoria, Australie (Mitchell, 1838; Wakefield, 1966). Krefft (1866) a

recueilli huit spécimens près du fleuve Murray, en Nouvelle-Galles du Sud, non loin du site où Mitchell avait recueilli le spécimen-type.

*C. ecaudatus* a également été observé en Australie méridionale à partir de la rive occidentale du lac Eyre Nord, en Australie méridionale en 1907 et au sud-ouest du lac Eyre en 1920 (Jones, 1924). Des observations ont également été enregistrées en 1926 dans les monts Musgrave et la partie inférieure de la rivière Barcoo, au nord-est de l'Australie méridionale.

Le bandicoot à pieds de porc a été enregistré à quelques rares reprises à l'ouest du Queensland (Longman, 1930) et dans les districts de la rivière Swan et de Rawlinna, en Australie occidentale (Gould, 1863; Shortridge, 1910; Glauert, 1933; Waterhouse, 1846). L'espèce a aussi été enregistrée dans le désert de Tanami, Territoire du Nord, jusque dans les années 1960 (Flannery, 1990). Le bandicoot à pieds de porc a toujours été considéré comme une espèce rare dans l'ensemble de son ancienne aire de répartition (Flannery, 1990).

### 3.2 Habitat

Dans le Victoria, l'habitat du bandicoot à pieds de porc était constitué de plaines herbeuses. Ailleurs, l'espèce prisait les forêts ouvertes avec des sous-bois herbeux et arbustifs (Wakefield, 1966). Dans les zones arides, il vivait dans les dunes et les plaines sableuses, parfois avec prairies de broussailles (*hummock*) et de touffes herbeuses (*tussock*) (Johnson and Burbidge, 1998).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

On sait très peu de chose de la biologie et du comportement de *C. ecaudatus*. Le bandicoot à pieds de porc était une espèce principalement nocturne, malgré plusieurs rapports suggérant qu'elle était active la journée (Flannery 1990). Ce bandicoot creusait un trou dans lequel il construisait un nid d'herbes sèches, de feuilles et de brindilles, tapissé d'herbes tendres (Burbidge *et al.*, 1988). Dans les zones boisées, il cherchait également refuge dans les troncs d'arbres creux (Harper, 1945). Selon des Aborigènes d'Australie centrale, le bandicoot à pieds de porc se reposait la journée dans des nids d'herbes et, lorsqu'il était poursuivi, s'élançait à très grande vitesse dans un galop harmonieux (Johnson and Burbidge, 1998).

La femelle possédait une poche abdominale avec huit mamelles, qui s'ouvrait vers l'arrière; cependant, personne n'a jamais observé plus de deux petits à la fois. La taille de cette poche suggère que la femelle ne pouvait pas porter plus de quatre petits à la fois (Flannery, 1990). Certains rapports suggèrent que la saison de reproduction et la naissance des petits se situait en mai et juin (Flannery, 1990).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le bandicoot à pieds de porc pesait environ 200g et a été décrit comme ayant un aspect très délicat et gracieux (Ogilby, 1838). *C. ecaudatus* mesurait 230–250 mm de longueur tête et corps, avec une queue de 100–150 mm (Flannery, 1990). Les oreilles étaient allongées, elliptiques et presque glabres, avec un museau long et étroit et pointu (Harper, 1945). Ses membres étaient allongés et minces, et ses pieds antérieurs n'avaient que deux orteils fonctionnels, ressemblant aux onglons du porc (Johnson and Burbidge, 1998), avec un seul orteil aux pattes arrières (Seebeck *et al.*, 1990).

Sa fourrure était rude, variant du brun-orangé au fauve, sur le dessus, et blanche sur le ventre (Thomas, 1888). Les individus d'Australie occidentale étaient d'une couleur plus grisâtre et Harper (1945) a considéré qu'ils constituaient une sous-espèce distincte. La queue était noire sur le dessus, grise sur le dessous et les côtés (Harper, 1945).



Figure 2 Bandicoot à pieds de porc naturalisé, Museum de Melbourne, Australie.

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

L'observation de l'usure des molaires (Wright et al., 1991), de la structure du système digestif (Hume, 1982) et des matières fécales (Dixon, 1988; Gould, 1863; Krefft, 1866) du bandicoot à pieds de porc laisse à penser qu'il était herbivore.

## 4. Etat et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

L'ancien habitat du bandicoot à pieds de porc a subi l'impact de la modification des régimes d'incendie traditionnels et du pâturage bovin et ovin intensif (Johnson and Burbidge, 1998; Newsome, 1971).

### 4.2 Taille de la population

La taille de la population de *C. ecaudatus* est très peu documentée. John Austin a expliqué que l'espèce avait été observée en grand nombre durant son voyage vers le nord effectué en 1854 de Perth jusqu'à la baie de Shark, en passant par la région du mont Magnet (Glauert, 1948). Krefft (1866) a indiqué que le bandicoot à pieds de porc était extrêmement rare dans la région du fleuve Murray en Nouvelle-Galles du Sud et dans le Victoria à l'arrivée des colons européens.

### 4.3 Structure de la population

Aucune information disponible sur la structure de la population de bandicoots à pieds de porc.

### 4.4 Tendances de la population

Aucune information disponible sur les tendances de la population de bandicoots à pieds de porc. Les données historiques laissent à penser que cette espèce a toujours été rare dans son aire de répartition (Flannery, 1990).

### 4.5 Tendances géographiques

Les derniers rapports confirmés de la présence du bandicoot à pieds de porc remontent à 1843 pour l'Australie occidentale et à 1857 pour la Nouvelle-Galles du Sud (Flannery, 1990). D'après des témoignages d'aborigènes, le bandicoot à pieds de porc a disparu de l'Australie méridionale aride entre 1910 et 1920 (Burbidge *et al.*, 1988). Dans le Territoire du Nord, les témoignages d'aborigènes suggèrent que le bandicoot à pieds de porc a survécu jusque dans les années 1960 dans le désert de Tanami et l'ouest de cette région (Flannery, 1990).

## 5. Menaces

Les causes de l'extinction du bandicoot à pieds de porc restent incertaines. L'effondrement des populations de *C. ecaudatus* a été rapide après l'arrivée des Européens. Ce déclin a précédé l'introduction, par les Européens, du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et du renard roux (*Vulpes vulpes*) (Aitken, 1979; Rolls, 1969), mais les chats harets (*Felis catus*) étaient déjà répandus et pourraient avoir contribué à ce déclin.

La cause la plus probable de cette extinction est l'altération de l'habitat de l'espèce. Les changements intervenus dans les régimes d'incendie pratiqués depuis des millénaires ont coïncidé avec le déclin de la population aborigène au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Les pratiques de brûlis en mosaïque des aborigènes favorisait la croissance de jeunes pousses ce qui aurait attiré le bandicoot à pieds de porc qui était herbivore (Johnson and Burbidge, 1998). Les grands troupeaux de moutons et de bovins introduits par les Européens auraient également affecté la structure de l'habitat du bandicoot à pieds de porc et la nourriture disponible (Newsome, 1971).

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Il n'existe pas de commerce du bandicoot à pieds de porc car l'espèce est considérée comme éteinte. D'après des données historiques, cette espèce n'a jamais fait l'objet d'activités commerciales.

### 6.2 Commerce licite

Il n'existe aucun rapport de commerce licite de *C. ecaudatus*.

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Aucune partie ou produit de l'espèce n'est commercialisée.

### 6.4 Commerce illicite

Il n'y a jamais eu à ce jour d'indication de commerce illicite du bandicoot à pieds de porc.

### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Le bandicoot à pieds de porc n'a jamais fait l'objet d'un commerce avant son extinction et on estime les prélèvements excessifs n'ont pas causé son extinction. Si l'espèce devait être redécouverte, il est très peu probable qu'elle ferait l'objet d'une activité commerciale. Tout commerce potentiel de l'espèce serait strictement réglementé par la législation nationale australienne (voir 8.3.1).

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

Le bandicoot à pieds de porc, *C. ecaudatus*, est classé classée "Eteinte" en Australie au titre de la Loi sur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité de 1999 (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999-EPBC*).

### 7.2 Au plan international

Sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de 2012, elle a été classée "Eteinte" (Burbidge et al., 2008). *C. ecaudatus* figure à l'Annexe I de la CITES. Le commerce des espèces inscrites à l'Annexe I de la CITES doit être couvert par la délivrance d'un permis d'importation ou d'un permis d'exportation

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

L'espèce étant considérée comme éteinte, elle ne fait actuellement l'objet d'aucune mesure de gestion.

### 8.2 Surveillance continue de la population

L'espèce est considérée comme éteinte.

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

La loi EPBC régit le commerce des espèces sauvages inscrites aux annexes de la CITES ainsi que des espèces sauvages indigènes et de leurs produits. L'exportation de spécimens vivants de mammifères indigènes d'Australie est strictement interdite à des fins commerciales mais peut être autorisée à des fins non commerciales spécifiques (par ex., recherche, éducation ou exposition). *C. ecaudatus* étant un mammifère indigène d'Australie, un permis d'exportation australien serait requis son exportation même s'il était supprimé des annexes de la CITES.

#### 8.3.2 Au plan interne

Si l'espèce devait être redécouverte, tout prélèvement dans la nature serait strictement réglementé au titre de la législation nationale australienne sur l'environnement.

### 8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Aucun programme d'élevage en captivité n'a été établi avant l'extinction de *C. ecaudatus*.

### 8.5 Conservation de l'habitat

Aucune mesure de conservation n'est actuellement en cours dans l'ancienne aire de répartition de l'espèce.

### 8.6 Mesures de sauvegarde

En cas de redécouverte de *C. ecaudatus*, l'espèce bénéficierait d'une protection contre le commerce international au titre des dispositions de la loi australienne sur les espèces sauvages (EPBC Act).

## 9. Information sur les espèces semblables

Le bandicoot à pieds de porc était facile à distinguer des autres bandicoots en raison de ses caractéristiques inhabituelles pour un marsupial: pieds antérieurs avec deux orteils fonctionnels, semblables aux sabots d'un porc; quatrième orteil des pieds de derrière nettement plus large que les autres, et un seul orteil fonctionnel sur les pieds de derrière (Flannery, 1990).

## 10. Consultations

L'espèce était endémique à l'Australie avant son extinction aussi est-il inutile de consulter les autres Etats de l'aire de répartition.

## 11. Remarques supplémentaires

Aucune

## 12. Références

- Aitken, P. 1979. The status of endangered Australian wombats, bandicoots and the marsupial mole, pp. 61-65 In *The status of endangered Australasian wildlife*. Tyler, M.J. (ed.) Royal Zoological Society of South Australia, Adelaide.
- Burbidge, A.A., Johnson, K.A., Fuller, P.J. and Southgate, R. 1988. Aboriginal knowledge of the mammals of the central deserts of Australia. *Australian Wildlife Research* 15: 9-39.
- Burbidge, A., Dickman, C., and Johnson, K. 2008. *Chaeropus ecaudatus*. In IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.1. <http://www.iucnredlist.org> Downloaded on 24 August 2012.
- Dixon, J.M. 1988. Notes on the diet of three mammals presumed to be extinct: the pig footed bandicoot, the lesser bilby and the desert rat-kangaroo. *Victorian Naturalist* 105: 208-211.
- Flannery, T. 1990. *Australia's vanishing mammals*. Readers Digest Press, New South Wales. Pp. 48-51
- Glauert, L. 1933. The distribution of marsupials in Western Australia. *Journal of the Royal Society of Western Australia* 19: 17-32.
- Glauert, L. 1948. The development of our knowledge of the marsupials of Western Australia. *Journal of the Royal Society of Western Australia* 34: 115-134
- Gould, J. 1845. *The Mammals of Australia*. Gould, London. Vol. 1.
- Gould, J. 1863. *The Mammals of Australia*. Published by the author, London.
- Gray, J.E. 1842. Description of two new species of Mammalia discovered in Australia by Captain George Grey, Governor of South Australia. *Annals and Magazine of Natural History* 1 9: 39-42.
- Harper, F. 1945. *Extinct and vanishing mammals of the Old World*. American Committee for International Wild Life Protection, New York.
- Hume, I.D. 1982. *Digestive physiology and nutrition of marsupials*. Cambridge University Press, London.
- Johnson, K.A., and Burbidge, A.A. 1998. Pig-footed bandicoot. *Chaeropus ecaudatus*. In Strahan, R. (ed.) *The Mammals of Australia*. Australian Museum/Reed New Holland, Sydney.
- Kreff G. 1866. On the vertebrated animals of the lower Murray and Darling, their habits, economy, and geographical distribution. *Transactions of the Philosophical Society of New South Wales* 1862-65: 1-33.
- Mitchell, T.L. 1838. *Three Expeditions into the Interior of Eastern Australia; with descriptions of the recently explored region of Australia Felix, and of the present colony of New South Wales*. T and W Boone, London. 415pp.
- Ogilby, W. 1838. On a new species of marsupial animal found by Major Mitchell on the banks of the River Murray in New South Wales. *Proceedings of the Zoological Society of London* 1838: 25-27
- Newsome, A.E. 1971, Competition between wildlife and domestic stock. *Australian Veterinary Journal* 47: 577-586
- Rolls, E.C. 1969. *They all ran wild: the story of pests on the land in Australia*. Angus and Robertson, Sydney.
- Seebeck, J.H., Brown, P.R., Wallis, R.L. and Kemper, C.M. (eds.) 1990. *Bandicoots and Bilbies*. Surrey Beatty and Sons Pty Limited, New South Wales.
- Shortridge, G.C. 1910. An account of the geographical distribution of the marsupials and monotremes of South-West Australia, having special reference to the specimens collected during the Balston Expedition of 1904-1907. *Proceedings of the Zoological Society of London* 1909: 803-848.
- Thomas, O. 1888. Catalogue of the Marsupialia and Monotremata in the Collection of the British Museum (Natural History). British Museum, London. 401pp.
- Wakefield, N.A. 1966. Mammals recorded for the Mallee, Victoria. *Proceedings of the Royal Society of Victoria* 79: 627-636.
- Waterhouse, G.R. 1846. *A natural history of the Mammalia. Vol. 1. Marsupialia, or pouched animals*. London.
- Wright, W., Sanson, G.D., McArthur, C. 1991. The diet of the extinct bandicoot *Chaeropus ecaudatus*. Pp. 230-245 In *Vertebrate Palaeontology of Australasia*. Vicker-Rich, P, Monaghan, J.M., Baird, R.F., and Rich, T.H. (eds.). Monash University Publications Committee, Melbourne.